



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 28-09-2016 – Délibération A1 - N°16-085
7.1 Décisions budgétaires

**AN 2016
16-085**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

L'an deux mille SEIZE, le 28 septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en raison de l'indisponibilité momentanée de la salle du Conseil pour travaux, dans les locaux de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre, situés au 3 bis, avenue de la Division Leclerc, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Mohamed ZERKOUN, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
M. Marc TAZDAIT, procuration à M. Mohamed ZERKOUN

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Didier JAHIER,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

22/09/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	27
Votants	31

DATE D'AFFICHAGE :

22/09/2016

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°16-021 du 6 avril 2016 adoptant le Budget Primitif 2016,

Vu le compte administratif 2015 approuvé par délibération du Conseil Municipal n°16-055 du 30 juin 2016,

Vu l'affectation du résultat de fonctionnement de 2015 approuvée par délibération N°16-061 du 30 juin 2016,

Considérant l'ensemble des reports, des besoins de dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances - Urbanisme du 27 septembre 2016,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe LEYMARIE, Adjoint au maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à la majorité (28 voix Pour, 3 voix Contre : M. ZERKOUN, M. TAZDAIT, P. GOMMARD),

- **Adopte** le Budget Supplémentaire du Budget Principal pour l'exercice 2016 arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 5 452 418,23 €
- Recettes : 5 452 418,23 €

Section d'Investissement :

- Dépenses : 2 366 523,91 €
- Recettes : 6 432 371,33 €



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

**AN 2016
16-086**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

L'an deux mille SEIZE, le 28 septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en raison de l'indisponibilité momentanée de la salle du Conseil pour travaux, dans les locaux de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre, situés au 3 bis, avenue de la Division Leclerc, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Mohamed ZERKOUN, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
M. Marc TAZDAIT, procuration à M. Mohamed ZERKOUN

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Didier JAHIER,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

22/09/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	27
Votants	31

DATE D'AFFICHAGE :

22/09/2016

**OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - BUDGET SUPPLEMENTAIRE
2016**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°16-022 du 6 avril 2016 adoptant le Budget Primitif 2016,

Vu le compte administratif 2015 approuvé par délibération du Conseil Municipal n° 16-056 du 30 juin 2016,

Vu l'affectation du résultat de fonctionnement de 2015 approuvée par délibération N°16-062 du 30 juin 2016,

Considérant l'ensemble des reports, des besoins de dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances - Urbanisme du 27 septembre 2016,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe LEYMARIE, Adjoint au maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à la majorité (28 voix Pour, 3 voix Contre : M. ZERKOUN, M. TAZDAIT, P. GOMMARD),

- **Adopte** le Budget Supplémentaire du Budget annexe Assainissement pour l'exercice 2016 arrêté comme suit :

Section d'Exploitation :


- Dépenses : 604 841,83 €
- Recettes : 604 841,83 €

Section d'Investissement :

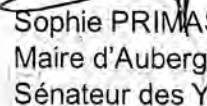
- Dépenses : 622 941,07 €
- Recettes : 622 941,07 €



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.





République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 28-09-2016 – Délibération A3 - N°16-087
7.1 Décisions budgétaires

**AN 2016
16-087**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 28 septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en raison de l'indisponibilité momentanée de la salle du Conseil pour travaux, dans les locaux de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre, situés au 3 bis, avenue de la Division Leclerc, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Mohamed ZERKOUN, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
M. Marc TAZDAIT, procuration à M. Mohamed ZERKOUN

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Didier JAHIER,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

22/09/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	27
Votants	31

DATE D'AFFICHAGE :

22/09/2016

OBJET : ADMISSIONS EN NON VALEUR DE PRODUITS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal N°16-021 du 6 avril 2016 adoptant le Budget Primitif 2016,

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/10/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160928-DEL16_087-DE

Vu les propositions d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables par le comptable public (listes n°2223500233 et n°2439340533),

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances - Urbanisme du 27 septembre 2016,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe LEYMARIE, Adjoint au maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour)

- **Approuve** les admissions en non-valeur des créances irrécouvrables proposées par le comptable public au titre de l'exercice 2016 pour un montant total de 7 207,08 € se détaillant comme suit :
 - o liste n°2223500233 relative aux créances éteintes sur le budget principal, pour une somme de 2 755,72 €,
 - o liste n°2439340533 relative aux créances admises en non valeur sur le budget principal, pour une somme de 4 451,36 €,
- **Précise** que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2016,
- **Confirme** que la présente délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Trésorier Principal.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le

Et publié le 05/10/2016

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.





République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 28-09-2016 – Délibération A4 - N°16-088
7.1 Décisions budgétaires

**AN 2016
16-088**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 28 septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en raison de l'indisponibilité momentanée de la salle du Conseil pour travaux, dans les locaux de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre, situés au 3 bis, avenue de la Division Leclerc, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Mohamed ZERKOUN, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
M. Marc TAZDAIT, procuration à M. Mohamed ZERKOUN

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Didier JAHIER,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

22/09/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	27
Votants	31

DATE D’AFFICHAGE :

22/09/2016

**OBJET : TRANSFERT DES ACTIVITES DE LA CAISSE DES ECOLES AU
01/01/2015**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation et notamment son article 212-10,

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/10/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160928-DEL16_088-DE

Vu les statuts de la Caisse des écoles,

Considérant les complexités administratives résultant de l'existence d'un établissement public autonome chargé de mettre en œuvre des prestations en direction du secteur scolaire en complément des prestations rendues par la Ville,

Considérant la nécessité de rationaliser cette organisation,

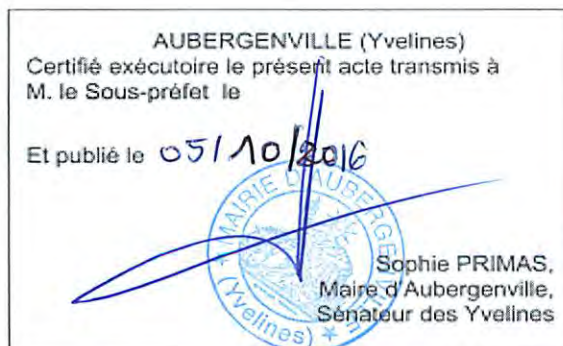
Considérant l'information faite au Conseil Municipal du 20 novembre 2014 d'intégrer les activités de la Caisse des écoles au sein de la Ville à compter du 01/01/2015, de la présentation des impacts financiers de cette modification à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire 2015, et de la concrétisation de cette reprise au sein du budget primitif 2015,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances - Urbanisme du 27 septembre 2016,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe LEYMARIE, Adjoint au maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à la majorité (30 voix Pour, 1 voix Contre : P. GOMMARD)

- **Décide** d'intégrer les activités de la Caisse des écoles au sein de la Ville à compter du 01/01/2015,
- **Précise** qu'en conséquence, l'ensemble du budget de la Caisse des écoles sera intégré dans celui de la Ville à compter de cette même date,
- **Accepte** le transfert à la Ville de l'ensemble des contrats de la Caisse des écoles en cours au 01/01/2015,
- **Précise** que la ville se substituera à la Caisse des écoles pour tous les droits et obligations que celle-ci a pu contracter,
- **Précise** que la Caisse des écoles est donc « mise en sommeil » et qu'elle pourra être dissoute après constatation pendant trois ans de l'absence d'opérations en dépenses et en recettes,
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents à cet effet,
- **Confirme** que la présente délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Trésorier Principal.



Fait et délibéré en séance,
Le jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



REÇU EN PREFECTURE

Le 07/10/2016

Application agréée E-legalite.com



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 28-09-2016 – Délibération B1 - N°16-089
7.1 Décisions budgétaires - Tarifs

**AN 2016
16-089**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 28 septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en raison de l'indisponibilité momentanée de la salle du Conseil pour travaux, dans les locaux de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre, situés au 3 bis, avenue de la Division Leclerc, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Mohamed ZERKOUN, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
M. Marc TAZDAIT, procuration à M. Mohamed ZERKOUN

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Didier JAHIER,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

22/09/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 27

Votants 31

DATE D’AFFICHAGE :

22/09/2016

**OBJET : CREATION D'UN TARIF POUR LA VENTE DE CAVURNES AU
CIMETIERE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre de l'extension du cimetière communal, des emplacements ont été prévus pour des cavurnes,

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/10/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160928-DEL16_089-DE

Considérant qu'il convient de créer des tarifs pour la vente de ces nouveaux emplacements,

Considérant l'avis favorable de la Commission Affaires Générales du 21 septembre 2016,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sylvia PADIOU, Adjoint au maire délégué aux Affaires générales et au Transport,


Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix Pour, 1 Absention : P. GOMMARD)

- **Décide la création** de tarifs pour les emplacements de cavurnes dans le cimetière communal,
- **Fixe** ces tarifs comme suit :
 - concession "cavurnes" de 15 ans : 360 €
 - concession "cavurnes" de 30 ans : 530 €
- **Dit** qu'ils feront l'objet d'une révision annuelle comme l'ensemble des tarifs municipaux.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le


Et publié le 05/10/2016

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160928-DEL16_089-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 28-09-2016 – Délibération B2 - N°16-090
1-4 Autres types de contrat

**AN 2016
16-090**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 28 septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en raison de l'indisponibilité momentanée de la salle du Conseil pour travaux, dans les locaux de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre, situés au 3 bis, avenue de la Division Leclerc, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Mohamed ZERKOUN, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
M. Marc TAZDAIT, procuration à M. Mohamed ZERKOUN

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Didier JAHIER,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCAION :

22/09/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	27
Votants	31

DATE D'AFFICHAGE :

22/09/2016

**OBJET : DEMANDES D'AFFILIATION VOLONTAIRE DES COMMUNES DE
MAUREPAS ET DE CHATOU AU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA RÉGION ÎLE DE
FRANCE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/10/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160928-DEL16_090-DE

Vu le courrier du 23 août 2016 du Président du Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande Couronne de la Région Ile de France informant la Commune d'Aubergenville de deux demandes d'affiliation volontaire émanant des villes de Maurepas et de Chatou,

Considérant que ces communes souhaitent ainsi bénéficier des ressources mutualisées dans le domaine de la gestion des ressources humaines,

Considérant que la Commune de Maurepas a décidé, par délibération du 28 juin 2016, de s'affilier pleinement au CIG soit en incluant le transfert de ses commissions administratives paritaires,

Considérant que la Commune de Chatou a choisi, par délibération du 22 juin, de s'affilier au CIG, en conservant toutefois, comme la loi le permet, la gestion locale de ses commissions administratives paritaires,

Considérant que ces affiliations prendraient effet au 1^{er} janvier 2017,

Considérant que ces demandes doivent, préalablement à leur prise d'effet, être soumises à l'ensemble des collectivités et établissements déjà affiliés, disposant d'un délai de deux mois pour faire part de leur opposition éventuelle,


Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix Pour, 1 Absention : P. GOMMARD)

- **Approuve** les demandes d'affiliation des villes de Maurepas et de Chatou au Centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Ile de France, avec effet au 1^{er} janvier 2017.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 28-09-2016 – Délibération C1 - N°16-091
1-4 Autres types de contrat

**AN 2016
16-091**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 28 septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en raison de l'indisponibilité momentanée de la salle du Conseil pour travaux, dans les locaux de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre, situés au 3 bis, avenue de la Division Leclerc, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Mohamed ZERKOUN, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
M. Marc TAZDAIT, procuration à M. Mohamed ZERKOUN

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Didier JAHIER,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

22/09/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	27
Votants	31

DATE D’AFFICHAGE :

22/09/2016

OBJET : CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE DÉPARTEMENT, L'IFEP ET LA COMMUNE D'AUBERGENVILLE POUR LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE - AVENANT N°3 DE PROLONGATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160928-DEL16_091-DE

Vu le budget communal,

Vu la convention tripartite entre le Département des Yvelines, l'association IFEP (Insertion Formation Education Prévention) et la Commune d'Aubergenville, pour la mise en œuvre d'actions de prévention spécialisée au 24 novembre 2010,

Vu l'avenant n°1 en date du 4 avril 2016 portant prolongation de ladite convention jusqu'au 31 mars 2016,

Vu l'avenant n°2 prolongeant la convention tripartite jusqu'au 31 mai 2016,

Vu la lettre du Département des Yvelines du 6 septembre 2016 proposant un nouvel avenant de prolongation à la convention de prévention spécialisée en cours sur la Commune d'Aubergenville,

Vu le projet d'avenant n°3,

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention spécialisée sur le territoire d'Aubergenville, les relations entre le Département, l'association IFEP et la commune d'Aubergenville sont régies par une convention ayant pris effet le 24 novembre 2010,

Considérant que le Conseil Départemental, par délibération du 18 décembre 2015, a adopté de nouvelles dispositions relatives à la prévention spécialisée et a décidé de lancer un appel à projets pour la création de services de prévention spécialisée sur le territoire de Seine Aval,

Considérant qu'à cet effet, le Département a proposé à la Commune d'Aubergenville de proroger jusqu'à fin mars 2016, puis fin mai 2016, la convention précitée, dans l'attente des résultats de la commission de sélection du nouvel appel à projets de prévention spécialisée ; et que le Conseil Municipal a délibéré dans ce sens les 19 février et 6 avril 2016 en sachant que les modalités de co-financement étaient maintenues dans le cadre de ces avenants,

Considérant que le Département, suite à l'avis de classement rendu par la commission de sélection des appels à projets du 2 mai 2016, a autorisé, par arrêté du 9 juin 2016, l'IFEP à créer un service de prévention spécialisée sur le territoire d'action départementale de Seine Aval,

Considérant qu'il a souhaité, dans l'attente de la mise en œuvre effective de cette nouvelle intervention, proroger la convention de 2010 jusqu'au 30 juin 2016 et qu'il a proposé à la Commune un avenant n°3 dans ce sens,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Dominique BELHOMME, Adjoint au Maire délégué aux Travaux, à la Sécurité et à la Prévention,

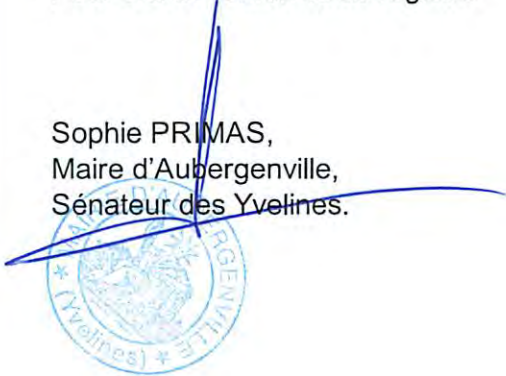
Après avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour),

- **Accepte de modifier** la convention de mise en œuvre des actions de prévention spécialisée du 24 novembre 2010, prolongée par avenants n°1 et 2, comme suit :
 - o Article 1^{er} : L'article 6 du Titre 1 intitulé « Durée de la convention » précise « Le présent avenant prendra effet à compter du 24 novembre 2015 et courra jusqu'au 30 juin 2016 »
 - o Article 2 : L'article 10 du Titre I, intitulé « Financement » indique « Le Département établira un arrêté de tarification pour l'année 2016 ».
 - o Article 3 : « Les autres articles restent inchangés ».
- **Autorise Madame le Maire à signer** l'avenant n° 3 à ladite convention précisant les modifications précitées.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160928-DEL16_091-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 28-09-2016 – Délibération D1 - N°16-092
1-4 Autres types de contrat

**AN 2016
16-092**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 28 septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en raison de l'indisponibilité momentanée de la salle du Conseil pour travaux, dans les locaux de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre, situés au 3 bis, avenue de la Division Leclerc, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Mohamed ZERKOUN, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
M. Marc TAZDAIT, procuration à M. Mohamed ZERKOUN

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Didier JAHIER,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

22/09/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	27
Votants	31

DATE D’AFFICHAGE :

22/09/2016

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE
D'AUBERGENVILLE ET L'ASSOCIATION URPS**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160928-DEL16_092-DE

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention de partenariat proposé par l'association Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) créée par la Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoire du 21 juillet 2009,

Considérant que la santé est une composante essentielle de la politique de la Ville,

Considérant que la Commune, soucieuse de répondre aux besoins des Aubergenvillois, s'interroge sur les moyens à mettre en oeuvre pour lutter contre la désertification médicale sur son territoire,

Considérant que l'association Union Régionale des Professionnels de Santé a engagé, dans le cadre de ses missions réglementaires, un travail d'animation des territoires franciliens pour anticiper les modifications locales de l'offre de soins ambulatoires,

Considérant que l'URPS propose notamment la réalisation d'un diagnostic «Etat des lieux et perspectives de l'offre et du recours aux soins »,

Considérant que cette étude se décompose en cinq étapes :

- 1- Etat des lieux de l'offre de soins et du niveau de consommation de soins dans la commune : collecte, traitement et analyse de données,
- 2- Entretiens individuels avec les professionnels de santé libéraux installés,
- 3- Restitution du diagnostic au Maire et présentation au Conseil Municipal,
- 4- Partage du diagnostic avec l'ensemble des professionnels de santé,
- 5- Premiers éléments du projet de santé, organisationnel et architectural,

Considérant que le coût de ce diagnostic est estimé à 10 000 €, auquel l'URPS, par la mise à disposition de ses moyens et compétences en personnel, s'engage à contribuer à hauteur de 50 % soit 5 000 €,

Considérant que ce diagnostic doit présenter une analyse des besoins de santé et apporter, à la Commune, une réponse adaptée visant à garantir la pérennité d'une démarche locale de santé pour la population,

Considérant qu'il est proposé au Conseil Municipal de mettre en place ce partenariat avec l'URPS pour réaliser le diagnostic précité,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Thierry MONTANGERAND, Adjoint au maire délégué à la Politique et à l'Action sociales,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Politique et Action sociales du 21 septembre 2016,

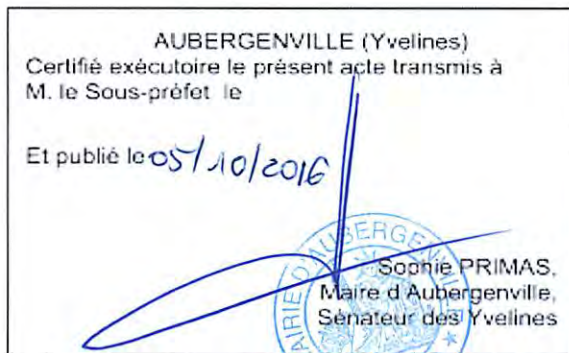
Après avoir délibéré, à la majorité (28 voix Pour, 2 Abstentions : M. ZERKOUN, M. TAZDAIT, 1 voix Contre : P. GOMMARD),

- **Se prononce favorablement** pour la mise en place d'un partenariat avec l'URPS en vue de réaliser un diagnostic "Etat des lieux et perspectives de l'offre et du recours aux soins" à Aubergenville, moyennant la somme de 5 000 €,
- **Autorise Madame le Maire à signer** la convention afférente,
- **Dit que**
 - les crédits nécessaires à la réalisation de ce diagnostic sont inscrits au budget de la Commune,
 - et que le paiement interviendra comme suit :
 - 2 500 € à la signature de la présente convention
 - 2 500 € à la restitution du rapport final.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le

Et publié le 05/10/2016

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



REÇU EN PREFECTURE

Le 07/10/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160928-DEL16_092-DE